BRUNO GARNIER

LE SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

GRANDS ENJEUX ET TRANSFORMATIONS

Concours et métiers de l'éducation
Professeurs, CPE, Personnels de direction et d'inspection

4e ÉDITION

DUNOD

Création graphique de la couverture : Hokus Pokus Créations

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

DANGER
LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

© Dunod, 2022

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-084132-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Introduction 1

Partie 1
D'où vient le système éducatif français ?

1 L'histoire de la démocratisation de l'éducation 14

Section 1 **Les débuts de l'aspiration à la démocratisation de l'éducation (1762-1788)** 14

Section 2 **La formation du citoyen pendant la Révolution (1789-1794)** 19

Section 3 **Le libéralisme conservateur (1794-1871)** 22

Section 4 **Essor du socialisme et démocratisation de l'enseignement** 26

Section 5 **L'école républicaine de Jules Ferry** 30
1 Jules Ferry, architecte de l'équité ségrégée 31
2 Jules Ferry, artisan de la démocratisation de l'éducation 32

Section 6 **Critique de l'équité socialement ségrégée (1887-1939)** 34

Section 7 **Le plan Langevin-Wallon (1945-1947)** 36

Section 8 **L'« unification » du système éducatif français (1959-1980)** 37
1 La réforme Berthoin et la théorie du capital humain 37
2 La réforme Capelle-Fouchet ou la massification des études secondaires 39
3 La réforme Haby, le collège unique pour quoi faire ? 40

© Dunod. Toute reproduction non autorisée est un délit.

Section 9 **Nouveau paradigme de la démocratisation à l'heure de la mondialisation (1980-...)** 41
1 L'unification du système éducatif n'a pas diminué le poids des inégalités sociales 41
2 L'autonomie du local 42
3 Orientations de convergence des systèmes éducatifs 43
4 Vers une nouvelle « forme scolaire » ? 47

2 Les études après l'école primaire 50

Section 1 **Le lourd héritage napoléonien** 50

Section 2 **La réforme démocratique de 1902** 52

Section 3 **Des progrès démocratiques rampants sous la IIIe République** 53

Section 4 **Les réformes paradoxales du régime de Vichy** 54

Section 5 **Le collège d'aujourd'hui est-il un collège pour tous ?** 55

3 Une filière professionnelle en mal de légitimation 56

Section 1 **Un retard qui remonte à la Révolution industrielle du XIXe siècle** 56

Section 2 **Les humanités classiques réservées à la formation des élites** 57

Section 3 **La lente émergence d'un enseignement moderne par les sciences** 57

Section 4 **Le poids du passé sur l'enseignement professionnel en 2022** 59

4 La place de l'enseignement confessionnel 60

Section 1 **L'héritage du XIXe siècle : quand l'État et l'Église se disputaient des territoires éducatifs** 60

Section 2 **L'école républicaine à la recherche d'un équilibre** 62

Section 3 **La loi Debré : l'association pour mettre fin à la concurrence ?** 67
1 Un système concurrentiel sous le régime de la délégation de service public 68
2 Aujourd'hui, quels sont les enjeux de la concurrence privé/public ? 70
2.1 *Les différents types d'établissements privés aujourd'hui* 70
2.2 *Persistance de la concurrence entre privé et public sous d'autres formes* 70
2.3 *Les établissements privés confessionnels non catholiques* 72

5 Le défi de la communauté éducative 75

Section 1 **L'école et ses territoires** 75
1 Le territoire scolaire : une condition pour l'accomplissement des missions de l'école 75
2 Comment développer aujourd'hui le sentiment d'appartenance à la société ? 78
3 Repenser l'établissement scolaire : la difficile réforme du collège 79
4 Comment réformer le collège en période de pénurie d'enseignants ? 83
4.1 *Absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale* 83
4.2 *Continuité des projets mis en œuvre par Jean-Michel Blanquer* 83
4.3 *La baisse des effectifs des enseignants et la crise du recrutement constituent une urgence absolue* 84
4.4 *La faible rémunération des enseignants français* 85
4.5 *Quelles sont les conséquences de la situation présente en 2022 ?* 86

Section 2 **La communauté éducative** 87

Section 3 **Les mutations des espaces urbains : crise des espaces de citoyenneté** 89

Section 4 **Redéfinir le « vivre ensemble »** 91

Section 5 **Prévention de la radicalisation des jeunes** 92

Section 6 **L'engagement du jeune dans la vie de l'établissement** 94
1 Le conseil de la vie lycéenne 94
2 Le conseil de la vie collégienne 95

6 L'école et ses partenaires 96

Section 1 **Les effets des mesures de décentralisation et déconcentration** 97
1 Qu'est-ce que la déconcentration ? 97
1.1 *Définitions des concepts* 97
1.2 *Les domaines qui échappent à la décentralisation* 98
2 Le retrait de l'État est-il bien avéré ? 99

Section 2 **La recherche d'une cohérence et d'une continuité éducative à l'échelle territoriale** 100

Section 3 **L'« École ouverte »** 102

Section 4 **La mise en place de la réforme des rythmes scolaires** 103

Section 5 **Les obstacles au partenariat avec les entreprises** 105

Section 6 **L'ouverture de l'établissement vers son environnement** 108

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

7 Le poids des inégalités : inégalités sociales, genre, handicap 110

Section 1 **Les inégalités sociales** 110

Section 2 **Les inégalités de genre** 116
1 Les inégalités de genre en France et dans le monde : comparaisons internationales 119
2 Genres et violences en milieu scolaire 122
3 Différences biologiques et stéréotypes de genre 123

Section 3 **L'école inclusive pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers** 128
1 Handicap, intégration et inclusion : des notions en évolution 128
2 Les devoirs de l'État 130
3 Le rôle des enseignants et des autres personnels 132
4 Les différentes structures de scolarisation 133
5 Et après la scolarisation ? 135
6 Les différentes catégories d'élèves à besoins éducatifs particuliers 136
6.1 *Les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)* 136
6.2 *Les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs* 137
6.3 *Les élèves intellectuellement précoces (EIP)* 137
6.4 *Les enfants et adolescents malades* 138
6.5 *Les différents troubles* 139
7 D'un ministre à l'autre : bilan et perspectives de l'école inclusive 142
7.1 *Quel bilan peut-on dresser de l'action de Jean-Michel Blanquer au profit de l'école inclusive ?* 142
7.2 *Que peut-on attendre de Pap Ndiaye, le ministre de l'Éducation nommé en 2022 ?* 143

Partie 2
Quelles valeurs porte le système éducatif français ?

8 L'égalité d'éducation 146

Section 1 **Démocratie et égalité d'éducation** 147
1 Le principe de commune humanité 149
2 Le principe d'ordre 149
3 Le rôle de l'éducation démocratique 149

Section 2 **Éthique et égalité** 150
1 Origine du principe de l'égalité d'instruction 150
2 L'égalité méritocratique contestée par la sociologie critique 151
3 L'égalité des chances : une utopie ou un mensonge ? 153

Section 3 **Vers une autre conception de l'égalité en éducation** 154
1 Progression des scolarités mais aggravation des inégalités 154
2 Les recommandations de l'UNESCO en faveur d'une véritable égalité des chances 157

9 Gratuité et obligation 159

Section 1 **Principes de la gratuité et de l'obligation** 159
1 Instruction et éducation 159
2 Gratuité et obligation 160

Section 2 **La gratuité scolaire** 161
1 Définition et limites de la gratuité d'après les textes en vigueur 161
2 La dépense intérieure d'éducation 162
3 L'obligation scolaire 165
3.1 *Définition* 165
3.2 *La lutte contre l'absentéisme scolaire* 167

Section 3 **Droit-créance et lien social** 168

10 La formation du citoyen responsable 169

Section 1 **Autorité, discipline, respect de la loi** 169
1 Solidarité mécanique et solidarité organique 169
2 Application de la solidarité organique à l'espace scolaire 170
3 Le recul de l'autorité « mécanique » des personnels enseignants 172

Section 2 **Éducation à la citoyenneté** 173
1 Refonder l'autorité sur la prise de conscience des relations sociales 173
2 Adaptation, autonomie et initiative à tous les niveaux de la vie scolaire 173
3 Les « éducation à » 174
4 L'éducation à l'écocitoyenneté 175

11 Laïcité et droit aux différences 177

Section 1 **La laïcité, un principe ancien à retravailler** 177

Section 2 **La laïcité dans la Constitution** 179
1 Les valeurs de la laïcité 179
2 L'état civil, un symbole de la laïcité 180

Section 3 **L'application du principe de laïcité suivant les territoires et les espaces concernés** 180
1 Le principe de la déclinaison locale de la laïcité 180
2 Le droit des cultes en Alsace-Moselle 182
3 Les exceptions outre-mer 182

Section 4 **La laïcité de l'école au lycée** 183
1 Rappel historique 183
2 La Charte de la laïcité 183
3 Face au péril de l'Islamisme politique : le Vadémécum laïcité (2019-2021) 185
4 Les membres de l'équipe pédagogique 189

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

5 Les collaborateurs de l'école non enseignants 190
6 Les élèves 191
7 Les programmes 192
8 Les locaux 193
9 La vie scolaire 193
10 L'enseignement moral et civique 194

Section 5 **La laïcité à l'université** 195
1 Le cadre institutionnel 195
2 Les conditions d'enseignement 195

Section 6 **La laïcité : un grand enjeu pour l'avenir de l'école et de la société française** 197
1 Le défi de l'enseignement laïque des faits religieux 197
2 La laïcité comme moyen de vivre ensemble 199

Partie 3
Les défis du système éducatif français au XXIe siècle

12 De l'État-providence à l'État managérial : comparaisons internationales 202

Section 1 **La convergence des politiques européennes d'éducation** 203

Section 2 **L'impératif d'efficacité supplante-t-il celui de l'équité ?** 205

Section 3 **L'équité des systèmes éducatifs** 207
1 La mesure du déterminisme social à travers l'évaluation Pisa 207
2 Les réponses apportées par le gouvernement du président Emmanuel Macron 209
2.1 *Dédoubler des classes de CP en REP+* 210
2.2 *Aménager la réforme du collège* 210
2.3 *Instaurer le programme « devoirs faits »* 211
2.4 *Ne plus bloquer les redoublements* 211
3 Réformer le lycée et le baccalauréat 213
3.1 *Le lycée général et technologique* 215
3.2 *La transformation de la voie professionnelle* 217
3.3 *Le baccalauréat* 218
3.4 *Les aménagements annoncés par le ministre Jean-Michel Blanquer* 219
3.5 *La Sénat juge sévèrement la réforme du lycée et du baccalauréat de Jean-Michel Blanquer* 221

Section 4 **Les performances des élèves français en mathématiques et en sciences (enquête TIMSS 2015)** 221

13 Autonomie du local et inégalités territoriales 224

Section 1 **Le principe de l'autonomie de l'établissement scolaire** 224

Section 2 **Le poids des inégalités sociales dans les inégalités territoriales d'éducation** 226

Section 3 **Réseaux prioritaires et réseaux d'excellence** 229
1 Réseaux prioritaires 229
2 Réseaux d'excellence 231

Section 4 **Les stratégies des « consommateurs d'écoles »** 231

Section 5 **L'autonomie des établissements en Europe et dans l'OCDE** 233

14 Résorber les fractures scolaires 236

Section 1 **Fracture sociale** 236

Section 2 **Fracture ethnique** 240

Section 3 **Fracture sexuée : une question socialement vive** 242
1 Une question vive dans les savoirs de référence 242
2 Une question vive dans la société 244
3 Une question vive en éducation 245
4 Lutter contre les stéréotypes de genres 248
5 Les pistes de l'OCDE pour atténuer les écarts de résultats entre filles et garçons 249
5.1 *Adopter de nouvelles stratégies pédagogiques* 249
5.2 *Rendre performants les garçons et confiantes les filles* 250
5.3 *Mieux préparer les filles à entrer dans la vie active* 250

15 Permettre l'appropriation du système éducatif par toute la société 252

Section 1 **Rendre le système éducatif plus transparent** 252
1 Méconnaissance du système scolaire par ses usagers et la population française 253
2 Maîtriser les rouages et les pièges de l'orientation au lycée général et technologique 254
3 L'avenir du lycée professionnel dans la nouvelle configuration ouverte par la loi de 2019 255
3.1 *Informer les élèves dès douze ans sur le milieu professionnel* 255
3.2 *Une mission rémunératrice pour les enseignants* 256
3.3 *Gérer les diplômes de façon dynamique* 256
3.4 *Des rapprochements entre lycées professionnels et entreprises selon les territoires* 257
3.5 *Plus de la moitié du temps passé en entreprise* 257
3.6 *Les inquiétudes syndicales à l'été 2022* 257

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

3.7 *Faut-il opposer objectif d'insertion professionnelle et objectif d'intégration sociale ?* 259

Section 2 **Lutter contre les violences et les incivilités** 260
1 État des lieux sur les violences à l'école 260
1.1 *Qu'est-ce que la violence en milieu scolaire ?* 260
1.2 *Typologie des faits de violence* 261
1.3 *La violence selon les degrés d'enseignement* 261
2 Les causes sociales de la violence 262
3 Ruptures scolaires, incivilités et violences 263
4 Les mesures disciplinaires 265
5 Pour des sanctions réellement éducatives 267

Section 3 **Construire un Projet Éducatif de Territoires (PEDT)** 268
1 Les contrats suivent cinq objectifs prioritaires 268
2 Les PEDT doivent intégrer le volet éducatif du contrat de ville 269
3 Quels acteurs et quels moyens pour ce contrat ? 269
4 La réduction des écarts de résultats 270

16 Donner plus à ceux qui ont moins 271

Section 1 **Avenir de l'éducation prioritaire** 271
1 Des critiques récurrentes 271
1.1 *Des objectifs d'enseignement manquant d'ambition* 271
1.2 *Une focalisation peu efficace sur certains problèmes* 272
1.3 *Des expérimentations hasardeuses* 274
1.4 *Bilan du dispositif ECLAIR* 275
2 Structuration sociale des publics de l'éducation prioritaire 275
3 L'éducation prioritaire à la croisée des chemins (2020-2022) 278
3.1 *Les propositions radicales du rapport Mathiot-Azéma de 2020* 278
3.2 *Faute d'une refonte de l'éducation prioritaire, le choix d'expérimenter des CLA ?* 279
3.3 *Le ministre Pap Ndiaye demande une plus grande lisibilité de l'éducation prioritaire* 279

Section 2 **Agir contre le décrochage scolaire** 280
1 Définition dans le cadre européen 280
2 Une priorité nationale dans tous les pays concernés 281
3 Soigner ou prévenir le décrochage ? L'exemple du Québec 282
4 La lutte contre le décrochage scolaire en France 283

Section 3 **Construire la personne dans la société de demain** 287
1 La difficile sortie de l'enfance 287
2 Individualisation et socialisation 288
3 Le rôle de l'école 288
4 Importance des relations école-familles pour construire l'identité de l'élève 290

17 Quel enseignement supérieur français pour demain ? 293

Section 1 **Bilan du ministère de Frédérique Vidal (2017-2022)** 295
1 Les progrès de la décentralisation en matière de gestion des ressources humaines 295
2 Crispations sur l'« Islamo-gauchisme » 296
3 L'essor de la concurrence entre établissements sous contrôle de l'État 296

Section 2 **Les facteurs déterminants des parcours universitaires en France** 297
1 Des parcours universitaires encore trop marqués par les inégalités sociales 297
2 La mise en compétition des étudiants sous le ministère Vidal (2017-2022) 301

Section 3 **L'explosion des formations supérieures professionnelles, par alternance et en apprentissage** 302
1 Les poursuites d'études des bacheliers professionnels et technologiques 302
2 Le développement de l'apprentissage dans le supérieur 304

Section 4 **Les chantiers qui attendent Sylvie Retailleau au MESR** 305
1 Financement et autonomie des établissements 305
2 Vie étudiante et international 306
3 Formation et orientation 306
4 Recherche et innovation 307

Conclusion : Comment démocratiser véritablement l'école française ? 308

Bibliographie indicative 318

Glossaire des sigles 321

Index des mots clés 329

Index des noms propres 337

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

Introduction

LES OBJECTIFS DE L'OUVRAGE

- Le premier objectif du présent ouvrage est d'expliciter les grands enjeux des mutations auxquelles l'école et ses principaux acteurs, les personnels d'enseignement et d'éducation recrutés par concours, mais aussi les personnels d'encadrement et d'inspection territoriale, sont confrontés.
- Le second objectif que nous poursuivons ici est d'aider celles et ceux qui se destinent à exercer ces fonctions et, par conséquent, à réussir les concours qui y conduisent.

Selon un rapport de l'OCDE publié le 19 janvier 2015 consacré aux réformes des politiques d'éducation, le système éducatif français faisait face à trois « principaux enjeux et objectifs ».

- Concernant les élèves :

« La performance du système éducatif français pourrait être améliorée en réduisant les inégalités entre élèves issus de milieux socio-économiques différents. Il est également important d'améliorer les mécanismes d'orientation et la transition entre l'école et le marché du travail ». Cette priorité a été rappelée par le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye dans un entretien au *Parisien* samedi 25 juin en ces termes : « l'école française ne réussit pas sur tout [...] elle se débrouille très mal avec les enfants défavorisés. Cette situation n'est pas acceptable ».

- Concernant les établissements :

« La France doit, entre autres défis, promouvoir une formation des enseignants de qualité et des environnements d'apprentissage adaptés susceptibles de conférer aux chefs d'établissement et aux enseignants davantage de moyens pour améliorer les acquis des élèves. Il lui faut aussi tenir un autre pari : assurer la cohérence et la continuité des multiples dispositifs d'évaluation ».

- Concernant le système éducatif :

L'OCDE préconise de « remédier à son cloisonnement et à sa complexité, ce qui pourrait contribuer à améliorer les résultats dans l'enseignement supérieur ». Il conviendrait de s'assurer que l'attribution des ressources « permet de répondre aux besoins spécifiques de certains domaines ou de certains établissements ».

À ces trois principaux enjeux, il faut aujourd'hui ajouter l'enjeu environnemental, tel que l'a rappelé le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye sous la forme du renforcement de « l'écologie dans les programmes ».

L'éducation : « un bien commun dont la vocation non marchande est à conserver »

Philippe Bance et Jacques Fournier (dir.), *Éducation et intérêt général*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2019.

« Les auteurs sont divers : enseignants-chercheurs en économie, droit, gestion, sociologie, sciences de l'éducation, de l'information, de psychologie, praticiens du service public et de l'administration centrale, personnalités reconnues. Parmi eux : Christian Forestier, qui évoque la priorité à l'école primaire, Nathalie Mons, qui présente les enjeux d'une évaluation indépendante des systèmes scolaires, Bernard Toulemonde qui parle de décentralisation et d'autonomie, Daniel Filâtre qui traite de la formation des enseignants, ou encore Michel Cosnard, Marc Douaire et Jean-Marc Monteil. Selon les deux directeurs de l'ouvrage, celui-ci se place dans un contexte de doute sur la qualité et les performances du système éducatif français, notamment du fait de ses classements internationaux médiocres. En outre, le système éducatif français est actuellement marqué par une récurrence de réformes et un fort volontarisme pour en initier de nouvelles. Ils constatent des inflexions de la présence de l'État central en matière d'éducation dans le but d'introduire plus de déconcentration, de décentralisation, d'autonomie des établissements.

Néanmoins, selon eux, les transformations apparaissent comme lentes et inachevées. Philippe Bance et Jacques Fournier émettent ainsi des doutes sur la capacité du système français à se réformer efficacement. En outre, ils observent trois évolutions fortement préoccupantes : le creusement des inégalités, le déploiement de la nouvelle gestion publique et d'une conception marchande, et les remises en cause sur le thème de la laïcité autour duquel l'école publique française s'est historiquement construite.

Cela rend notamment nécessaire une réelle évaluation des évolutions en cours. Aussi, il convient aujourd'hui de repenser l'éducation pour la mettre en phase avec les aspirations de la société civile, et ceci dans une vision humaniste et sociétale de l'éducation qui place l'ensemble des acteurs de la société civile au centre des dispositifs d'élaboration des stratégies éducatives nationales. »

Il ne s'agit pas de verser dans le catastrophisme mais de définir les priorités par rapport au constat des forces et des faiblesses. Telle sera la ligne suivie dans le présent ouvrage.

LES GRANDS ENJEUX DANS LES CONCOURS DE RECRUTEMENT

Le référentiel de compétences commun aux métiers du professorat et de l'éducation

Les concours de recrutement des personnels enseignants français prennent appui sur une série de référentiels de compétences d'inspiration européenne, dans le cadre des politiques de convergence des systèmes éducatifs européens.

La définition européenne de la notion de compétence

Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

« Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : "ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte", chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre "la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments". »

Le cadre européen de définition de la notion de compétence situe le professionnel de l'enseignement et de l'éducation dans une interaction complexe avec son environnement, au terme de laquelle il est responsable des interventions qu'il a engagées.

L'institution scolaire confère à ces acteurs une marge importante d'initiative et d'interprétation du réel qui les environne : l'élève, son milieu d'origine, premièrement, les programmes d'enseignement, le suivi des compétences à lui faire acquérir en un temps donné, deuxièmement, son niveau de contribution aux objectifs plus lointains d'insertion professionnelle et sociale de cet élève, troisièmement.

Dès lors, on ne requiert plus du professeur ou de l'éducateur qu'ils aient « enseigné », ou fourni un « service » : ils sont comptables d'avoir mis en œuvre les actes adéquats pour atteindre les objectifs qui leur sont fixés, et donc, d'une partie des résultats qu'ils obtiennent.

Cet ouvrage traitera tout particulièrement des compétences 1 et 2, et il permettra d'aborder plus ponctuellement des points relevant des compétences 3 à 14.

Les compétences communes à tous les personnels d'enseignement et d'éducation

Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

« 1. Faire partager les valeurs de la République.

– Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

– Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

– Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

– Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation. »

« 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.

4. Prendre en compte la diversité des élèves.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.

10. Coopérer au sein d'une équipe.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel. »

On peut établir une première typologie des compétences attendues de tous les personnels de l'enseignement et de l'éducation :

- plusieurs compétences professionnelles communes aux métiers du professorat et de l'éducation renvoient à **des principes généraux** existant en dehors des élèves : « valeurs de la République », « principes fondamentaux du système éducatif », « politique éducative de la France », « principes législatifs », « principes éthiques », « cadre réglementaire », « droits et obligations des fonctionnaires ». Quels sont les enjeux portés par ces principes ? Sont-ils liés dans un cadre commun ? Pourquoi sont-ils hissés au niveau de cadre de référence de l'action éducative ?

- d'autres sont intrinsèquement liées à **l'existence singulière des élèves** en tant qu'individus : « développer leur esprit critique », « respecter la pensée des autres », « accompagner les élèves ». Quel lien convient-il d'établir entre la montée en généralité mentionnée plus haut et l'individualisation induite par ces compétences particulières ? Comment articuler les particularités des personnes avec la généralité des principes de référence ?

- d'autres encore sont relatives à **l'ouverture de l'école sur son environnement** : « coopérer avec les parents », « coopérer avec les partenaires ». Quelles complémen-

tarités doivent ici être mobilisées entre acteurs internes à l'établissement et acteurs externes ? Pourquoi, jusqu'à quel point, dans quelles limites les personnels concernés doivent-ils engager des coopérations avec l'environnement de l'école ?

Dans ces trois types de compétences, les personnels concernés sont supposés construire des articulations entre plusieurs domaines qui apparemment s'opposent :
- multiplicité des cadres de référence *versus* cadre de référence commun ;
- principes généraux *versus* individualisation ;
- dans l'école *versus* hors l'école.

Nous verrons comment ces paradoxes peuvent être surmontés à travers la lecture complexe de grands enjeux.

Le concours du professorat des écoles

Plusieurs épreuves de concours rénové par l'arrêté du 25 janvier 2021 de recrutement des professeurs des écoles impliquent la maîtrise des grands enjeux de l'éducation, sans que ceux-ci soient nécessairement explicités.

Une épreuve particulière, la deuxième épreuve d'admission appelée épreuve d'entretien avec le jury, comporte dans sa seconde partie une référence aux enjeux de l'éducation en ces termes :

Lier maîtrise des contenus d'enseignement et maîtrise des enjeux de l'école primaire

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

« [Cette première partie] se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de **la psychologie de l'enfant**, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans **les enjeux de l'EPS à l'école**.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein **du service public de l'éducation**.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

– s'approprier **les valeurs de la République**, dont la laïcité, et les **exigences du service public** (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;

– faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences ».

Les concours du second degré (CAPES, CRCPE)

Tous les concours de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation du second degré (CAPES) évaluent cette même capacité à se projeter dans les fonctions d'enseignant conscient des valeurs et des enjeux que porte l'institution, puisqu'elle figure également dans la description du concours du professorat des écoles, au sein de la seconde épreuve d'admission, appelée « épreuve d'entretien avec le jury ».

Épreuve orale commune à tous les concours du second degré

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

Article 8 [portant sur l'épreuve d'entretien avec le jury qui est commune à toutes les sections des concours]

« L'épreuve d'entretien avec le jury mentionnée à l'article 7 porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se **projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation**.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

– s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ».

– faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences ».

À propos du concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE), la connaissance des grands enjeux de l'éducation est mobilisée, non seulement pour la seconde épreuve d'admission, mais pour l'ensemble des quatre épreuves d'admissibilité et d'admission (voir B. Garnier, J.-L. Auduc et B. Pronzato, *Concours Conseiller Principal d'Éducation, Concours et Master*, 5e édition, Dunod, 2021).

Nous invitons les lecteurs concernés à se reporter aux textes de références (Référentiel de compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation dans l'arrêté du 1er juillet 2013 et l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation).

Les concours de recrutement des personnels d'inspection (IEN et IA-IPR)

Les concours de recrutement des IA-IPR et des IEN ont fait l'objet d'une rénovation importante en 2010, qui a conduit à une épreuve d'admissibilité fondée sur l'appréciation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et d'une épreuve orale d'entretien avec le jury. Depuis ce texte important (**Arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours des inspecteurs de l'Éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs**), le concours n'a connu que de légères adaptations, notamment durant la pandémie de Covid-19.

Malgré l'analogie entre les épreuves des deux concours, il convient de distinguer chacun d'eux en fonction des métiers auxquels ils donnent accès.

L'épreuve d'admission repose sur une épreuve orale comportant deux parties : un exposé de quinze minutes et un entretien de quarante-cinq minutes.

La logique de recrutement conduit le jury à évaluer l'ensemble des savoirs, compétences et aptitudes professionnels des candidats et à apprécier de quelle manière ils sont en mesure de transférer les compétences acquises dans les fonctions visées.

Cette logique privilégie l'aptitude à passer des connaissances générales à leur application sur le terrain. Si la connaissance du terrain est indispensable, il est important de ne pas en rester à une connaissance factuelle des tâches à y accomplir : il faut savoir les inscrire dans des perspectives plus larges, nécessitant la maîtrise d'une culture historique et des enjeux de l'évolution récente du système éducatif dans son ensemble, dans les domaines économiques, sociaux et éthiques.

Il convient également d'être capable de faire varier les échelles de contextualisation : de la classe à l'école, de l'école à la circonscription (pour le 1er degré) ou à l'inspection académique et au rectorat, du régional au national (pour les autres spécialités), du national à l'international (avec une mention particulière pour les efforts de convergence des systèmes éducatifs de l'Union européenne).

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

Le dossier de RAEP

Selon le **rapport du jury du concours de recrutement des inspecteurs de l'Éducation nationale, session 2021**, la maîtrise des enjeux du système éducatif, de son évolution et la capacité à prendre du recul critique par rapport à l'urgence de l'instant sont requises dans les termes suivants.

« Premier degré. Les travaux portés à la connaissance du jury [dossier RAEP] doivent être davantage encore l'occasion pour le candidat de démontrer sa capacité à agir concrètement pour assurer la réussite de tous les élèves. Ils lui permettent aussi de **démontrer son appropriation des politiques éducatives actuelles** » (p. 15).

« Second degré. La maîtrise des enjeux du système éducatif. Les dossiers [de RAEP] montrant une connaissance fine du système éducatif, des acteurs et **des enjeux actuels** de la transformation de la voie professionnelle sont valorisés (p. 18).

« Au-delà de la maîtrise de la discipline, des pratiques pédagogiques, le jury attend que **les enjeux généraux du système éducatif** soient clairement identifiés et nourrissent la réflexion des candidats » (p. 19).

Il est recommandé une prise de recul critique de la part des candidats : « Être loyal envers l'institution, c'est aussi être capable de porter un regard lucide sur ses forces et faiblesses pour la rendre encore plus performante. La prise de recul, un jugement sûr, un sens de l'innovation qui permettent d'être une force de proposition constructive pour faire progresser son institution sont des qualités attendues d'un cadre » (p. 22).

L'exposé

L'exposé donne au candidat l'occasion de présenter son parcours professionnel, les diverses activités qu'il a pu conduire, les compétences acquises, ainsi que ses motivations sous un angle différent et complémentaire à celui du dossier de RAEP que les membres du jury ont en mains.

Dans le **rapport de la session 2018 du concours de recrutement des IA-IPR**, le jury conseille aux candidats « de s'informer sur l'actualité des réformes et le fonctionnement du système éducatif, et de lire les derniers rapports des inspections générales. Tous les candidats ont intérêt à explorer ou revoir une documentation de base (les textes réglementaires que l'on peut considérer comme essentiels sont relatifs à la gouvernance et à l'organisation académiques, aux fonctions des personnels sur lesquels ils auront compétence), mais aussi à s'informer directement auprès de professionnels ». Nous conseillons au candidat de s'attacher à mettre en relation les éléments de son parcours qui ont contribué à lui faire approcher (par l'étude, par l'observation ou par une activité personnelle) les domaines incontournables de l'évolution récente du système éducatif français dans le cadre européen.

L'entretien

Selon le **Rapport de la session 2018 du concours de recrutement des IA-IPR**, « bien que passant un concours centré sur une discipline, il n'est pas acceptable qu'un candidat méconnaisse **les grands enjeux de la politique éducative**, ne resitue pas le système éducatif dans son environnement, et ignore son fonctionnement interne ». insérer à la ligne :

Le **Rapport de la session 2021 du concours de recrutement des IA-IPR** l'a affirmé de nouveau : « Les futurs inspecteurs doivent également montrer leur capacité à bien se situer comme personnel d'encadrement dans l'institution, de porter les principes et valeurs de la République, dont la laïcité, de connaître les enjeux du système éducatif » (p. 17).

Plus précisément, le rapport de la session 2021 propose une liste des champs de connaissance indispensables aux candidats :

« • la connaissance des grandes étapes de l'histoire des politiques éducatives ;
- la connaissance des enjeux didactiques et pédagogiques de ces politiques ;
- la connaissance des éléments de bilan des réformes mises en œuvre, à partir notamment des évaluations nationales et internationales ;
- la conscience des points de résistance et des éléments de progrès ;
- la connaissance des pistes concrètes identifiées pour faire évoluer les pratiques, si nécessaire » (p. 21).

Il est par conséquent conseillé aux candidats de maîtriser l'ensemble des contenus du présent ouvrage.

Nous recommandons aux candidats d'armer leur discours sur les grands enjeux de l'éducation, et de se montrer critiques, le cas échéant, avec certains dispositifs.

Le concours de recrutement des personnels de direction

Les épreuves des concours de recrutement des personnels de direction créés par le **Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001** et décrits dans **l'Arrêté du 21 août 2006**, ont été modifiées par **l'Arrêté du 3 août 2021**. Il s'agit du concours « de type interne », réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle d'au moins quatre années dans la fonction publique sous certaines conditions, et du concours de type « troisième voie », réservé aux candidats justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou en qualité membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale durant au moins huit années au total.

L'Arrêté du 3 août 2021 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale, ainsi que les règles de composition et de fonctionnement du jury de ces concours ne doit entrer en application qu'à la session 2022. Faute de disposer

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

à cet instant d'un rapport de jury, nous pouvons retenir de la description des épreuves un certain nombre de points en rapport avec les contenus du présent ouvrage.

Concernant le concours « de type interne », au titre de l'épreuve d'admissibilité, le candidat rédige une note de synthèse qui peut donner lieu à des propositions d'actions. « Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités du candidat à se situer dans un environnement professionnel, à mesurer **ses connaissances du système éducatif du second degré** et à saisir la problématique soulevée. Cette épreuve prend appui sur l'étude d'un dossier en lien avec **l'actualité du système éducatif** contenant des documents de diverses natures, principalement d'ordre juridique ».

« Au titre de l'épreuve d'admission, on relève qu'après l'exposé du candidat sur son parcours professionnel, un entretien comporte des mises en situation qui doivent permettre au jury d'apprécier les motivations et les **capacités de réflexion du candidat**, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de déontologie », et « d'évaluer les compétences managériales du candidat ainsi que son aptitude **à mettre en œuvre des réformes »**.

Concernant le concours de type « troisième voie », la première épreuve d'admissibilité « vise à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative, juridique et de gestion des ressources humaines ainsi que **d'organisation et de fonctionnement du système éducatif** ». Elle porte sur l'une des thématiques dont la liste est publiée annuellement sur le site du ministère de l'Éducation nationale. La liste des thématiques proposées à la session 2022 est la suivante :

– « **Les grands chantiers et les défis de l'école en France,**
– L'organisation administrative des services déconcentrés du MENJS : la région académique, le rectorat, la direction académique des services de l'Éducation nationale,
– **Le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE),**
– L'encadrement du système éducatif : les personnels de direction et d'inspection,
– La responsabilité de l'encadrement dans la gestion des ressources humaines ».

La seconde épreuve d'admissibilité, qui consiste en une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire « en lien avec **l'actualité du système éducatif** », permet d'apprécier « les capacités du candidat à se situer dans un environnement professionnel, à mesurer **ses connaissances du système éducatif** du second degré et à répondre à la problématique posée ».

Enfin l'épreuve d'admission, composée d'un exposé du candidat et d'un entretien avec le jury, prend appui sur le dossier de présentation établi par le candidat dans lequel il valorise les éléments de son parcours professionnel. « L'entretien avec le jury qui comporte des mises en situation permet d'évaluer la capacité du candidat à réagir face à des situations professionnelles concrètes et son aptitude au management d'équipes pluricatégorielles. Cet entretien doit permettre au jury d'apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à **exercer les missions et les responsabilités qui sont confiées aux personnels de direction en établissement public local d'enseignement.** »

Partie 1

L'histoire de la démocratisation de l'éducation	Chapitre 1
Les études après l'école primaire	Chapitre 2
Une filière professionnelle en mal de légitimation	Chapitre 3
La place de l'enseignement confessionnel	Chapitre 4
Le défi de la communauté éducative	Chapitre 5
L'école et ses partenaires	Chapitre 6
Le poids des inégalités : inégalités sociales, genre, handicap	Chapitre 7

D'où vient le système éducatif français ?

La plupart des questions soulevées aujourd'hui à propos de l'éducation relèvent d'enjeux anciens. Toutefois, si elles ont déjà été posées dans des termes comparables à des époques plus ou moins reculées, la société a connu des transformations dans tous les domaines et nombre d'entre elles ont changé radicalement de sens.

Le recul historique, s'il permet de comprendre l'origine de certaines questions qui se posent aujourd'hui dans des termes différents, ne doit pas faire adopter une **vision téléologique de l'histoire**, au nom de laquelle tout événement passé serait annonciateur de l'avenir.

Le recours à l'histoire est plutôt le moyen de **marquer l'historicité des concepts** les plus couramment employés en éducation, tels que l'égalité des chances, la laïcité de l'école, la diversité culturelle, pour **comprendre leur sens actuel par comparaison avec ce qu'ils signifiaient autrefois**.